



Plein la Bobine

14^e Festival International de Cinéma Jeunes Publics du Massif du Sancy

11 - 17 juin 2016, La Bourboule

www.pleinlabobine.com

Organisé par l'association Plein la bobine, le 14^e Festival International de Cinéma Jeunes Publics du Massif du Sancy, aura lieu **du 11 au 17 juin 2016 à La Bourboule**. Le festival a pour but de présenter aux enfants et jeunes adultes une sélection internationale de films de qualité, d'accompagner autant que possible les séances par des rencontres avec des professionnels et de sensibiliser les publics au cinéma, ce dès le plus jeune âge.

Règlement

Date limite d'inscription : 15 février 2016

1. COMPETITIONS

- 6 sélections internationales de courts métrages pour 3 **compétitions** :
- 2 programmes à partir de 3 ans et 5 ans,
 - 2 programmes à partir de 7 ans et 10 ans
 - 2 programmes à partir de 12 ans et 13 ans

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION AU FESTIVAL

Supports de projection : o Fichiers numériques DCP, Fichier HD (.MOV (Quicktime), MPEG-4 H264, AppleProRes422 HQ/LT)

En cas de sélection, l'équipe reviendra vers les ayants-droits pour déterminer ensemble le format idéal de diffusion.

Tout **court métrage** de fiction, animation ou expérimental achevé de préférence **après juin 2014** et non déjà soumis à une précédente édition, d'une **durée maximale de 25 minutes**. Les courts métrages devront présenter un **intérêt pour un public âgé de 3 à 15 ans**.

L'inscription en compétition vaut acceptation du présent règlement. La sélection d'un film dans l'une ou l'autre des sections est une décision interne du comité de sélection du festival.

Une sélection en compétition vaut acceptation de la diffusion à titre gracieux dans le cadre de l'édition 2016 du festival du 11 au 17 juin.

► **Inscription et envoi des films :**

Date limite : 15 février 2016

Pour les courts métrages, l'inscription au festival tenant lieu d'engagement se fait uniquement en ligne sur la **plateforme en ligne www.shortfilmdepot.com**.

L'inscription d'un film est définitive à réception du **support de présélection du film** au plus tard le **15 février 2016** (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux).

Il est fortement recommandé de fournir une version sous-titrée anglais du film.

Deux options d'envoi sont possibles :

- **L'envoi 100% numérique** au moyen du transfert de fichiers audio-vidéo sur la plateforme shortfilmdepot.com (service d'envoi au moyen de l'achat de « Timbres SFD », achetés sur le Site)

- **L'envoi postal** de dvd vidéo ou dvd de données en rappelant le numéro d'inscription attribué au film sur la plateforme. Si l'envoi est effectué de l'étranger, le DVD doit être accompagné de la mention " sans valeur commerciale – à usage culturel ". S'il est envoyé par transport express (FedEx, DHL, TNT...), déclarer une valeur inférieure à 15 euros ou US\$.

Adresse d'envoi postal : Festival Plein la Bobine
Hôtel de Ville - BP 81
63150 La Bourboule - France

La sélection des films est effectuée par un comité de sélection interne à l'Association Plein la Bobine. L'inscription au festival est gratuite. Les dossiers soumis ne seront pas retournés. Les DVDs et fichiers seront conservés pour le centre de documentation du Festival (sauf demande expresse de l'expéditeur) et pourront y être consultés (utilisation non commerciale).

3. FILMS SELECTIONNES

» Transport et assurance

Le Festival prend en charge les frais d'expédition retour des films sélectionnés. Sauf accord particulier, les **fichiers numériques** devront arriver sur les lieux du Festival au plus tard le **20 mai 2016**, les copies 35 mm devront arriver sur les lieux du Festival au plus tard le **6 juin 2016**. Le renvoi des copies sera effectué dès la fin du Festival.

Les films sont assurés par le Festival dès leur arrivée à La Bourboule et jusqu'à leur renvoi. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

» Promotion et publication

Pour les besoins inhérents à la communication et la promotion de l'évènement, des visuels des films seront susceptibles d'être utilisés dans les cadres suivants :

- o Publication du catalogue du festival
- o Édition de dépliant
- o Dossier de Presse

Un extrait de moins de 2 min sera susceptible d'être utilisé sur des chaînes de télévision, internet ou moniteur vidéo pour la promotion du Festival.

» Invitations

En fonction des objectifs pédagogiques, des possibilités budgétaires et de la direction artistique du festival, le festival pourra couvrir les coûts relatifs au voyage, hébergement et restauration d'un représentant du film sélectionné.

» Prix

Dix prix seront attribués par compétition lors du Festival :

- **Prix du jury jeune public** : Pour chacune des compétitions, un jury jeune public sera chargé de remettre un prix. Chacun des jurys sera composé d'enfants de la classe d'âge à laquelle s'adressent les films.
- **Prix du jury professionnel** : Un jury professionnel composé de trois à cinq personnes sera chargé d'attribuer un prix à un court métrage dans chacune des trois catégories.
- **Prix du public** : Tous les enfants et le public présents au Festival pourront voter pour le film qu'ils préfèrent dans chacune des trois catégories.
- **Prix Festival Connexion*** : Festival Connexion est un réseau qui fédère les festivals et manifestations cinématographiques en Rhône-Alpes et Auvergne. Un jury professionnel représentera ce réseau. Une dotation numéraire et/ou prix techniques sera mise en place.

*A l'écriture du présent règlement, la participation du jury Festival Connexion n'a pas encore été entièrement validée et est encore soumise à modification(s).

4. CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Le bureau de l'association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. **La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte français fait foi.**